

STAGES À 42 LAUSANNE



QU'EST-CE QU'UN STAGE A 42 LAUSANNE?



- **Le stage* doit permettre à l'étudiant.e de :**
 - se rendre compte de ses capacités dans un environnement réel
 - d'accroître son expérience sur les différents aspects de la scolarité (technique, organisationnel, relationnel) mais aussi sur des éléments plus liés à la compréhension du contexte de l'entreprise, du business, des enjeux...
 - d'enrichir l'expérience professionnelle de manière générale
- **le stage est OBLIGATOIRE**
 - Le premier stage fait partie intégrante du cursus et est comptabilisé comme tout autre projet.
- 4 à 6 mois à temps plein aux dates qui conviennent aux deux parties (étudiant.e et entreprise).

Stage :

- Il existe 2 types de stage à 42 Lausanne :
 - Le stage à la fin du tronc commun
 - Le stage à la fin du parcours de spécialisation

EVALUATION & VALIDATION DU STAGE



- Il y a deux évaluations pendant le stage qui sont envoyées au référent du stage de l'entreprise.
 - La première, **évaluation de mi-parcours**, sera envoyée à la moitié de la période de travail du stagiaire
 - La seconde **évaluation de fin de parcours**, sera envoyée une semaine avant la fin du contrat.

L'étudiant.e quant à lui / elle doit rendre une vidéo de présentation de la période de stage qui sera évaluée par ses pairs comme tout autre module à 42 Lausanne. Il n'y a donc pas de rapport ou autre document à réaliser par l'étudiant.e.

EVALUATION & VALIDATION DU STAGE



Chaque étudiant.e doit réaliser une vidéo de 5 min max.

Contenu de la vidéo :

- Une introduction / conclusion
- La qualité attendue de la présentation (fond et forme) est formelle.
- Toute personne externe à l'entreprise devrait pouvoir comprendre la vidéo.

- Restitution du contexte global et particulier de l'entreprise,
- Présentation des enjeux,
- Explication du contenu de la réalisation de l'étudiant.e,
- Résultats du(des) projet(s) ,

L'évaluation porte sur :

- Compétences techniques
- Organisation, autonomie
- Intégration avec l'équipe
- Résultats de la mission
- Créativité
- Ressenti général
- Degré d'aptitude à l'insertion dans le monde professionnel

CONVENTION DE STAGE



- Vous devez réaliser un contrat de travail comme pour n'importe quel salarié.e.
- Pour le contenu (rémunération, couverture, etc), il n'y a pas de règles fixes différentes de celles que vous auriez pour tout autre contrat dans votre entreprise.
- En plus du contrat de travail entre vous et l'étudiant.e, une convention de stage fixe les modalités permettant de compter le stage comme expérience formatrice au sein de 42 Lausanne. Il n'y a aucun autre document à nous faire parvenir.
- Votre futur.e stagiaire (étudiant.e. 42 Lausanne ne pourra vous fournir cette convention, qu'une fois qu'il/elle aura terminé le dernier module à l'école.)
- L'étudiant.e peut commencer son stage chez vous à n'importe quel moment (après avoir fini son "tronc commun").

CONTENU DU STAGE ?



Que peuvent faire les étudiant.e.s ? Est-ce que mon offre correspond à ce que les étudiant.e.s peuvent réaliser ?

- Beaucoup de choses ! Développement Front, Back, Full Stack, admin sys, algorithmie, IA, machine learning... et d'autres. Tant qu'un maître de stage est présent pour aiguiller l'étudiant.
- Si l'offre ne correspond pas à ce que les étudiant.e.s peuvent faire dans le cadre du cursus, votre offre peut rester disponible en tant que stage non-pédagogique pour l'étudiant.e, ou bien nous pourrons vous aiguiller sur comment revoir votre offre.

PUBLIER UNE OFFRE DE STAGE ?



- **Créer son compte sur la plateforme <https://entreprises.42.fr>**
 - Cliquer sur "Créer un compte"
 - Entrer un email et un mot de passe contenant au moins 12 caractères, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.
 - Cliquer sur Connexion
- **Se connecter à sa boîte mail :** vous devriez avoir reçu un e-mail de confirmation avec un lien pour valider votre compte sur la plateforme.
- Accepter les Conditions Générales d'utilisation du Site.
- Remplir les coordonnées demandées
- Vous devez ensuite lier votre profil à une entreprise.
 - Option 1 : cliquer sur "sélectionner votre entreprise" et la rechercher afin de voir si l'un de vos collègues l'a déjà créé sur la plateforme.
 - Option 2 : Ou créer votre entreprise.

COMMENT SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DES ETUDIANT.E.S ?



- Pizza Nights
- Apéros
- Ateliers / Conférences
- Journée de recrutement
- En organisant des évènements chez vous

Toutes les dates sont disponibles ici :
<https://42lausanne.ch/evenements/>

REMUNERATION



- La rémunération est libre, nous constatons juste une fourchette proposée dans les stages qui s'étend de 1 500 CHF à 4 500 CHF en fonction du profil de l'étudiant.e.
- A vous de choisir.

DROIT DU TRAVAIL



- Assurez-vous auprès de votre futur.e stagiaire que :
 - il/elle a un permis de travail valide.
 - pour les étudiant.e.s au chômage, à l'aide sociale ou à l'assurance invalidité que cela a été validé par les organes de réinsertion.
 - Pour Genève, assurez-vous qu'il s'agit bien d'un stage officiel 42 (c'est-à-dire avec convention de stage), afin de ne pas être soumis au salaire cantonal minimum.

VALIDATION DU STAGE



- Afin d'être validé dans le cursus de 42 Lausanne, le stage doit être au moins de 4 mois.
- **Est-ce que la durée d'un stage peut être prolongée (par exemple: 8-9 mois)? Quelles conséquences pour le cursus de l'étudiant.e? Cela reste toujours un stage?**
 - C'est tout à fait possible de faire un contrat de stage de plus de 6 mois, mais seuls 6 mois compteront dans le cursus. Si le contrat démarre avant la fin du tronc commun, cela peut retarder son avancement dans le tronc commun, nous ne le recommandons pas. Mais s'il démarre après le tronc commun, cela questionne plutôt la raison qui pousse à poursuivre pendant quelques mois un stage, au lieu de proposer un CDD ou un CDI à quelqu'un qui vous convient.
- **Si malheureusement, l'intégration de l'étudiant.e est difficile, incompatibilité avec l'équipe, insertion dans le monde "pro" chaotique, quels moyens dispose l'entreprise pour corriger/arrêter le stage?**
 - Merci de nous prévenir dans tous les cas.
 - Cela reste un contrat de travail : merci de vous référer à la loi.

VALIDATION DU STAGE



- **Que doit fournir l'entreprise à l'étudiant.e pour valider son stage? Devons-nous remplir un formulaire, lettre de recommandation, dossier...?**
 - En plus du contrat de travail entre vous et l'étudiant.e, une convention de stage fixe les modalités permettant de compter le stage comme expérience formatrice.
 - **2 formulaires web qui doivent être remplis à mi-stage et fin de stage par l'entreprise (environ 7-8 questions : environ 15 min)**